EN
IMMERSION

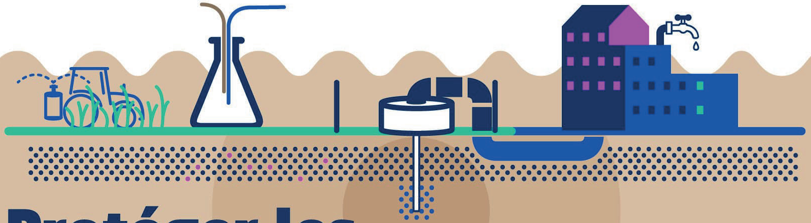

Protéger les captages d'eau un défi collectif

Elle vient d'où, l'eau de votre robinet ? Bonne nouvelle : l'eau potable est un produit en circuit court ! Elle est prélevée près de chez vous, dans des ressources souterraines, des nappes, ou en surface, dans les rivières, fleuves ou lacs. Elle est ensuite mise aux normes de potabilité puis acheminée jusqu'à vous.

Les ouvrages qui permettent ces prélèvements en milieu naturel sont des captages d'eau. En France, 2/3 des volumes d'eau prélevés pour l'alimentation en eau potable viennent des eaux souterraines.

Ces captages sont de précieux ouvrages à protéger pour garantir à la source la qualité de l'eau que l'on boit chaque jour et préserver la ressource en eau de demain. Pour cela les collectivités, le monde agricole et l'État se mobilisent.

Mieux vaut prévenir que guérir

1 euro investi en prévention € = € € € € € € € € € €

10 euros économisés en traitement

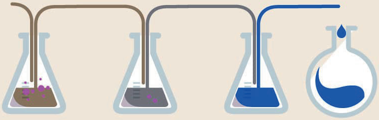

L'eau prélevée est une eau brute. En fonction de sa qualité elle est traitée pour pouvoir répondre aux critères d'une eau potable avant d'être distribuée au robinet.

Sur le plan technique, il est possible de rendre n'importe quelle eau potable. Mais pas de conclusions hâtives !
. Ces traitements ont un coût qui pèse sur le prix de l'eau.
. Il est essentiel de se soucier de la qualité de l'eau dans le milieu naturel et de l'avenir de cette ressource.

Il vaut mieux éviter une pollution plutôt que de devoir la traiter.
Pour cela, il faut maîtriser ce qu'il se passe en surface afin d'éviter toutes pollutions.
Les captages d'eau sont protégés par les milieux naturels qui filtrent l'eau.

De quelles pollutions parle-t-on ?

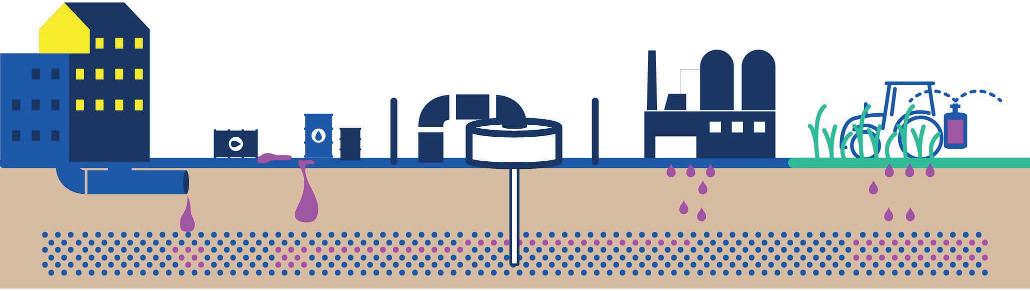

Les pollutions ponctuelles

Elles sont causées par des rejets de produits polluants concentrés et localisés. Elles peuvent provenir de déversements accidentels, de mauvaises conditions de stockage, de défaillance de l'assainissement domestique ou de rejets industriels.

Les pollutions diffuses

Elles proviennent de toute la surface d'un territoire. Les polluants sont transmis indirectement dans les eaux souterraines et les milieux aquatiques par infiltration et ruissellement. Les principales pollutions diffuses sont d'origine agricole (nitrates, pesticides). Elles peuvent aussi être d'origine industrielle, domestique ou encore liées à des activités passées.

L'urgence actuelle

10 %

de captages dégradés

En moyenne, il y a 10% de captages dégradés en France. Dans 90% des cas, ces dégradations sont liées à des pollutions diffuses.

Aujourd'hui, la réduction des pollutions diffuses est une urgence pour garantir une eau de qualité et un milieu naturel vivant. C'est un défi collectif impliquant les collectivités, le monde agricole, les agences de l'eau et l'État.

Herbe, cultures bio…
Des solutions naturelles avant tout !

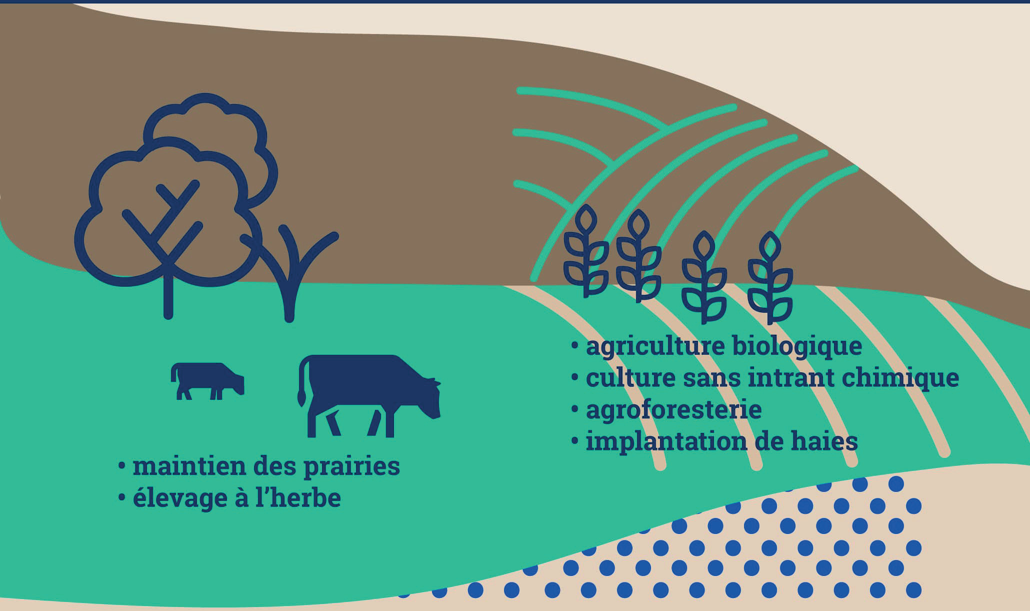

- **maintien des prairies**
- **élevage à l'herbe**

- **agriculture biologique**
- **culture sans intrant chimique**
- **agroforesterie**
- **implantation de haies**

Depuis plus de 10 ans, les agences de l'eau agissent de façon concertée avec les collectivités qui ont la responsabilité de la gestion des captages, et le monde agricole, dont les champs se trouvent sur les aires de captage.

Des solutions naturelles sont développées : agriculture biologique, maintien de prairies, cultures à bas niveau d'impact pour les ressources en eau…

En France, environ 80% des conversions agricoles en bio sur les aires d'alimentation des captages sont cofinancées par les agences de l'eau.

L’enjeu est de faire de la préservation de la ressource en eau un projet de territoire en lien avec l’activité économique (structuration et diversification de filières agricoles) et d’aménagement territorial (foncier et valorisation paysagère).
En 2019, un puissant coup d’accélérateur a été donné avec pour objectif que les 1 000 captages prioritaires identifiés bénéficient d’un plan d’actions fin 2021 (Assises de l’eau).

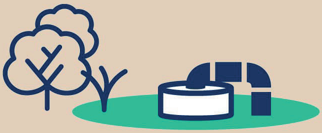

Depuis 2013,

+ de 550 captages

font l’objet d’investissements visant à lutter contre les pollutions diffuses

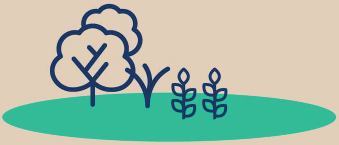

Entre 2013 et 2018

plus de 120 projets

ont été aidés pour le développement de filières à bas niveau d'intrant

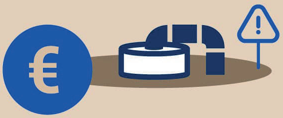

Entre 2013 et 2018, les agences de l’eau ont consacré

+ de 450 M€ à la protection des captages

Près de 500 M€ y seront consacrés dans le cadre de leur 11ème programme de 2019 à 2024

Concrètement, que fait-on ?

Les agences de l’eau agissent sur trois niveaux, en accompagnant financièrement et techniquement les collectivités à protéger les aires d'alimentation des captages, mais aussi les acteurs privés à faire évoluer leurs activités et pratiques sur cette zone.

1. Évaluation du risque : identifier toutes les sources de pollution proches du captage (agriculture, industrie, domestique, etc.)

2. Protection face au risque : mettre en place des périmètres de protection, traiter les eaux prélevées, réagir face à une pollution accidentelle.

3. Prévention et réduction du risque : mettre en œuvre les actions permettant de limiter et supprimer les sources de pollution diffuse.

Définitions

Aires d’alimentation des captages :
Ensemble des surfaces où toute goutte d’eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu’au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

Périmètres de protection :
Il existe 3 niveaux de protection réglementaires :

- **Périmètre de protection immédiat :** aucune activité n’est permise dans cette zone, acquise, protégée et surveillée par la collectivité.

- **Périmètre de protection rapproché :** les activités y sont réglementées et encadrées par la collectivité (limitation d’usages).

- **Périmètre de protection éloigné :** Zone d’influence où les collectivités et les agriculteurs font évoluer les pratiques.

Sources : Eaufrance - Les Agences de l’eau - 2019